

Depuis le 1er janvier 2000, la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) a rendu obligatoire le traitement des déchets combustibles par une élimination en usines d'incinération des ordures ménagères (UIOM).

Les sociétés CRIDOR SA à La Chaux-de-Fonds, CELTOR SA à Tavannes et SEOD à Boécourt ont constitué l'association Arc Jurassien Déchets (AJD) dans le but de coordonner leurs efforts afin de respecter les bases légales au mieux et à moindres coûts. Ce sont ainsi plus de 130 communes pour un bassin de population de 150'000 habitants (Montagnes neuchâteloises, Jura bernois et Canton du Jura) qui profitent de cette nouvelle structure. Comme les premiers effets se sont révélés très positifs, AJD a décidé de diversifier ses buts en offrant par exemple des cours de sensibilisation dans les écoles.

"Arc Jurassien Déchets" : une association née d'une réflexion logistique

L'association "Arc Jurassien Déchets" s'est constituée le 16 novembre 2001. Mais l'idée est sur les rails depuis 1995, date à laquelle la Direction des Chemins de fer du Jura (CJ) et celle de la société ATB SA ont commencé à réfléchir aux solutions envisageables pour transporter quotidiennement les déchets vers et de l'usine d'incinération CRIDOR, à La Chaux-de-Fonds, au moyen de la voie étroite des CJ.

Il fallut tout d'abord construire un wagon de base permettant de recevoir des bennes mobiles de 40 mètres cubes, tester les manutentions et les transports et concevoir une logistique globale. En effet deux trains devaient être mis en service depuis deux places de transbordement mais avec une seule destination. Aujourd'hui après deux années de fonctionnement, la réussite est bien au rendez-vous puisque plus de 3500 bennes sont transportées annuellement par le train

et que les camions ne sont utilisés que pour les transferts d'extrémités.

Les déchets urbains combustibles sont acheminés à l'UIOM de CRIDOR, les mâchefers de l'UIOM sont repris en retour et mis en décharge à CELTOR, les déchets encombrants combustibles des trois régions sont transférés à CELTOR où il sont broyés pour repartir, toujours par le train, sur d'autres UIOM. Enfin, lorsque l'UIOM de CRIDOR procède à sa révision ou si elle subit une avarie, tous les flux sont modifiés et les déchets mis en balles à CELTOR.

Ce concept initial a débouché sur la mise en place d'une logistique globale, souple, modulable, avec du matériel commun. La gestion des flux est continue et les bennes circulent le plus souvent possible à pleine charge. Les coûts sont ainsi réduits de même que les nuisances dues aux transports par camions.

Largement soutenu dans sa dé-

marche par les cantons de Berne, de Neuchâtel et du Jura, AJD est maintenant devenu un partenaire privilégié, ainsi qu'une interface idéale entre les communes et les autres sociétés de traitement de déchets. Les statuts de l'association sont évolutifs afin de laisser à d'autres partenaires voisins l'opportunité de la rejoindre.

Répondre aux bases légales est plus difficile dans cette région périphérique car les faibles quantités à traiter ne permettent pas de lourds investissements et les conditions géographiques et saisonnières y sont particulières. AJD est ainsi fière d'avoir su anticiper et s'adapter à l'évolution de la législation par la constitution de cette unité régionale en matière de déchets.

Le slogan d'AJD, trier = économiser

Il lui reste encore à poursuivre ses efforts en collaboration avec tous les acteurs, à commencer par la population qui est invitée en permanence à réduire ses quantités de déchets. AJD a donc placé l'information et la formation comme priorité pour l'avenir. Ainsi un site Internet, qui sera en service dès fin 2002, fournira des renseignements utiles sur le tri, la collecte et le recyclage des déchets. L'association a aussi investi financièrement pour offrir des cours de sensibilisation aux classes scolaires qui le souhaitent.

Ronald Ermatinger
Président de la commission technique
AJD, ATB SA, Tramelan



Transport de bennes de déchets par les CJ: une solution écologique et économique.